

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Compte-rendu de la Commission Permanente du 08 février 2022

Membres présents :

- Monsieur FORTIN, proviseur
- Mme MONDE, proviseure adjointe
- Mme GAUTIER, adjointe gestionnaire
- M. FRBEZAR, enseignant, membre élu
- Mme SUCHANECKI, enseignante, membre élu
- Mme KHELLAF, enseignante, membre élu
- Mlle LEROY, élève, membre élu
- M. BARKAT, élève, membre élu
- Mme JEAUMOT, parent, membre élu
- Mme BRAUD, enseignante, membre suppléante
- M. DELAYE, coordonnateur des votes à distance, invité.

Membres excusés :

- M. ROBERTSON
- M. LAKHAL

A 18h05, 7 personnes disposant du droit de vote sont présentes, le quorum (6) est atteint, la séance est donc ouverte.

La séance se déroule en visioconférence.

Quelques perturbations de connexion ont pu être observées. Les participants qui ont eu la patience de se connecter et de se reconnecter sont remerciés.

Les votes ont été coordonnés par Monsieur Valentin DELHAYE, assistant d'éducation chargé des aides à l'utilisation des nouvelles technologies.

Secrétariat de séance : Mme MONDE se propose comme secrétaire de séance.

Monsieur FORTIN indique ne pas avoir reçu de questions diverses. Par conséquent, l'ordre du jour est examiné tel qu'il a été présenté lors des convocations.

1/ Ordre du jour :

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du CA du 06/12/2021.
3. Premier examen de la proposition de répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.
4. Présentation de projets élaborés par les personnels de l'établissement en vue de la prochaine année scolaire (le LAC ne prend pas de rixes, théâtre et confiance en soi : lire / dire / jouer / s'exprimer)
5. Autorisation de la commission permanente au chef d'établissement pour la passation d'une convention avec B3 Partners relative à la récupération de la taxe d'apprentissage.
6. Autorisation de la commission permanente au chef d'établissement pour la passation d'une convention avec la région Île-de-France et l'association « Pour que vive la mémoire » en vue de la mise à disposition de locaux scolaires
7. Aliénation de matériels informatiques divers

2/ Compte rendu du dernier conseil d'administration.

Le compte rendu transmis à tous les membres avec la convocation est validé par l'ensemble des membres présents.

Arrivées de Mesdames Jaumot et Leroy (18h13 et 18h17), 9 votants

3/ Répartition de la DHG.

Monsieur FORTIN présente aux membres de la commission permanente l'enveloppe reçue pour le lycée dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire prochaine. Il précise le cadre réglementaire qui régit la répartition de la DHG, notamment le cadre de l'autonomie de l'établissement.

Le conseil pédagogique s'est réuni le 3 février 2022 pour un travail préparatoire de la répartition :

- Définition des besoins en postes
- Définition des orientations pour l'année prochaine.

A/ Maintien des dédoublements des CAP.

9 classes séparées. Cela suppose un coût supplémentaire sur la DHG du lycée mais cette mesure sert à sécuriser le parcours des élèves plus fragiles en permettant la dispense des enseignements en groupe à effectifs réduits.

B/ Renforcement de certains enseignements professionnels :

- Magasin pédagogique
- Restaurant pédagogique
- Gestion appliquée
- Sciences appliquées

C/ Développement des langues

- Dédoublement dans les classes de 2ndes PRO de l'anglais.
- Dédoublement dans les classes de 2nde PRO Tertiaires de l'espagnol.
- Option « Espagnol » proposée dans les classes de 2nde PRO MHR sous la forme de 2 groupes
- Maintien de la section DNL (anglais) en Tertiaire et déploiement sur les classes de Terminales.
- Maintien des sections DNL (espagnol et anglais) dans la filière STHR.

D/ Renforcement des mathématiques en Terminales PRO.

- Maintien des dédoublements.

E/ Parcours sportif

- Déploiement de cette nouvelle option à compter de la rentrée prochaine en 1^{ère} MCV option A (Commerce). C'est un enseignement pluri disciplinaire (enseignement professionnel, EPS, PSE, droit/économie) de 4 heures.

F/ Chef d'œuvre

- Renforcement de l'activité dans toutes les disciplines.

Monsieur FORTIN présente le tableau de répartition et explique qu'à ce stade, le vote n'est pas nécessaire. L'important étant, afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, de transmettre au rectorat les propositions de

créations de BMP, de création ou de fermeture de chaire pour le 11/02/2022.

Le proviseur du lycée rappelle aux représentants des enseignants qu'il est encore possible de modifier les propositions élaborées tout en restant, bien entendu, dans le cadre imposé par les services académiques.

4/ Présentation de projets pédagogiques.

Pour la rentrée prochaine, deux projets sont proposés :

- **« Le LAC ne prend pas de rixe ».** Le projet a pour ambition d'apaiser les tensions entre jeunes de villes différentes et en finir avec les guerres de territoires.

En réponse à la question de M. BARKAT, le proviseur indique qu'un travail sera mené avec les CPE pour cibler les niveaux concernés.

Mme JEAUMOT exprime son intérêt pour ce projet.

Monsieur le proviseur indique que pour cette année scolaire, le financement a été possible en mobilisant des reliquats de subventions antérieures.

Pour l'an prochain, une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

- **Projet EAC** (porté par Mmes BRAUD, KHELLAF et VALLEE).

Quelques classes seront visées plus particulièrement (3) avec un rayonnement sur l'ensemble du lycée.

La participation financière du lycée s'élève à 3500 euros. D'autres sources de financement sont en cours de recherche afin de diminuer le coût pour l'établissement (mobilisation de la Fondation Égalité des Chances)

Avis favorables pour ces deux projets.

5/ Conventions

- **Collecte de la taxe d'apprentissage.**

Présentation d'une proposition de convention entre le lycée et la société B3 PARTNERS, société chargée de collecter la taxe d'apprentissage au bénéfice de l'établissement.

En réponse à la question de Mme SUCHANECKI, le ratio entre le lycée et la société B3 PARTNERS est de 55/45.

Mme GAUTIER précise que la société ne perçoit aucune somme directement. Toute la taxe d'apprentissage est perçue par le lycée qui réserve le pourcentage décidé en amont à la société.

Les entreprises déjà partenaires du lycée ne sont pas concernées par cet accord et continuent de collaborer directement avec l'établissement.

Le retour d'expérience des autres lycées démontre que les sommes perçues peuvent être quadruplées, grâce à ce système.

Mme SUCHANECKI fait remarquer que la création d'un ou deux postes dédiés à la collecte de la taxe d'apprentissage par la région Ile de France ou au rectorat lui paraîtrait plus appropriée et coûterait moins cher.

Monsieur FRBEZAR demande si le pourcentage peut être renégocié ? Mme Gautier, gestionnaire confirme que le montant de 45% est effectivement un maximum, on peut donc envisager une moindre rétrocession à B3 Partners.

La signature de la convention est votée à la majorité (7 OUI, 1 abstention, 1 absence de vote, 1 non votant)

Départ de Mme JEAUMOT, 19h06, 8 votants.

- **Association « Pour que vive la mémoire »**

La signature de la convention est votée à la majorité (6 OUI, 2 absences de votes, 1 non votant).

6/ Aliénation des matériels informatiques obsolètes.

La Région Ile De France propose de procéder gratuitement à la mise au rebut de nos matériels informatiques (voir liste en pièce jointe)

La signature de la convention est votée à la majorité (7 OUI, 1 absence de vote, 1 non votant)

La séance est levée à 19h20.

Le président du conseil d'administration



La secrétaire de séance



A blue ink signature of Régine Monde is written over a horizontal line.

Régine MONDE